AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0284
FR0010533075-FS0093

30 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE EUROTUNNEL SE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 29 janvier 2018, la société TCI Fund Management Limited[1] (7 Clifford Street, London W1S 2FT, Royaume-Uni) agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 janvier 2018, le seuil de 10% du capital de la société GROUPE EUROTUNNEL SE et détenir 60 948 743 actions GROUPE EUROTUNNEL SE représentant autant de droits de vote, soit 11,08% du capital et 9,54% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
The Children's Investment Master Fund	49 279 451	8,96	49 279 451	7,71
Talos Capital DAC	11 669 292	2,12	11 669 292	1,83
Total TCI Fund Management Limited	**60 948 743**	**11,08**	**60 948 743**	**9,54**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GROUPE EUROTUNNEL SE sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration suivante a été effectuée :

« La société TCI Fund Management Limited déclare :

L'acquisition des titres de la société GROUPE EUROTUNNEL SE par la TCI Fund Management Limited s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société GROUPE EUROTUNNEL SE ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société TCI Fund Management Limited n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société GROUPE EUROTUNNEL SE ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

[1] « *Private limited company* » enregistrée au Royaume-Uni et contrôlée par M. Chris Hohn. TCI Fund Management Limited est un « *investment services provider* » qui agit pour le compte de The Children's Investment Master Fund et Talos Capital DAC et a le pouvoir d'exercer les droits de vote attachés aux actions déclarées.

[2] Sur la base d'un capital composé de 550 000 000 actions représentant 639 048 698 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.